

24 juin 2021

Commission Consultative Paritaire Ministérielle Du 16 juin 2021

Où tout et n'importe quoi peut être réalisé en toute légitimité au mépris des agent.es

A travers cette communication, le Sne-FSU tient à faire connaître tous les dysfonctionnements de cette instance. Non... instance n'est pas le mot... république bananière est plus appropriée !

Le Sne-FSU avait déjà communiqué sur la CCPL OFB et sur la réunion qui a suivi sur les avancements promotions pour vous faire part des problèmes rencontrés. Mais là, on touche le fond. Le Sne-FSU ne communiquera pas sur les promu.es, mais sur les moyens de procéder de l'administration par une liste à la Prévert :

- **Manque de transparence des dossiers** : aucune communication en amont des agent.es proposé.es par la hiérarchie, donc aucune possibilité d'étudier tous les cas des agent.es proposé.es par leur supérieur. La disposition des documents était vraiment du « foutage de gueule » avec des documents fournis bien après la date de la première réunion... Et pourtant tout était censé être parfait selon de mail du directeur adjoint du ministère la veille de la réunion... Ce que l'on nous cache et que les représentant.es font remarquer : on élimine des tableaux un.e agent.e sous prétexte d'un départ éminent alors que ce départ est inexistant. A contrario, on propose un.e agent.e partant à la retraite. Quelle logique !
- **Dossier pas à jour ou non reçus ou reçus au dernier moment** : des erreurs de retranscription d'information tels les indices, des noms de retenu.es figurant dans le tableau initiale OFB et ne figurant plus sur le tableau soumis aux représentants du personnel à la CCPM, mais qui réapparaît en séance, parce que « *C'est une erreur* ». Et la personne est retenue...

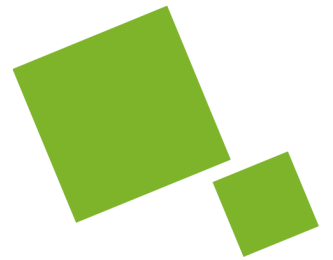


- **Les lignes de gestion (LDG) sur les promotions sont bafouées** : les représentant.es de l'administration ont une interprétation toute personnelle des critères à prendre en compte en fonction de leurs arrangements ! Le représentant du ministère affirme en séance que les critères listés ne servent qu'à donner des idées et qu'ils ne sont pas forcément à prendre en compte. A quoi ont servi toutes les négociations pour les écrire si en fait « on s'assoie dessus ». Plus de cadre de gestion en CCPL, les LDG non suivies : retour en arrière programmé des promotions clientélistes.
 - **Les compteurs remis à zéro à la création de l'OFB** : une année de travail exceptionnelle avec la création de l'OFB en direction nationale efface d'un coup de baguette magique des années de travail de nos plus ancien.nes.
 - **Aucune prise en compte des arguments des représentant.es du personnel** : en séance de cette CCPM et même avant, le Sne-FSU a informé la DRH de l'OFB qu'il y avait de gros problèmes dans les documents présentés et en a apporté la preuve. Effectivement, les représentant.es du Sne-FSU ont pu constater au moins sur un cas que le CREP et la fiche de proposition de promotion de l'agent.e retenu.e comportaient des éléments erronés permettant de surenchérir les fonctions. Façon plus polie de dire, on falsifie les infos pour obtenir la promotion. Peu importe, l'administration ne révisé pas sa copie au détriment d'autres agent.es qui n'ont pas eu la chance d'avoir un tel appui ! C'est scandaleux !
 - **Répartition inéquitable des promotions entre établissement** : sur la rotation des "petits" établissements pour l'attribution des promotions, ça n'est pas respecté contrairement aux explications du président de la CCPM (certains sont mieux servis que d'autres).
 - **Quand les compétences des agent.es sont remises en cause** : les personnes proposées l'année précédente qui n'avaient pas été retenue mais qui étaient bien placées, ont complètement disparu des radars comme par magie, à croire que ce sont devenu.es des agent.es incompetent.es sur cette année de COVID.
- Le représentant du ministère nous communique en séance la non volonté de la DGFIP de valoriser les taux de promotions qui restent figés jusqu'en 2022.

Sur 234 agent.es promouvables, au total seul.es 17 ont pu bénéficier d'un avancement. Pour les autres... il est proposé d'attendre... en espérant que la retraite n'arrive pas avant !

La posture d'abstention au vote de vos représentant.es du personnel permet de refléter un désaccord sans bloquer la promotion de collègues qui n'y sont pour rien et qui doivent certainement faire du bon boulot.





Globalement, cette CCPM a été un gloubi-boulga (et encore ce que mange Casimir est meilleur) d'explications incohérentes pendant 5 heures où les représentant.es du personnel n'ont pas été entendu.es... Même plus, les représentant.es du personnel ont été pris pour des imbéciles ainsi que l'ensemble des personnels régis par le quasi-statut. La devise de l'administration étant : on fait ce que l'on veut et comme on veut. En tout état de cause, CE N'EST PAS DU DIALOGUE SOCIAL.

Si vous avez le sentiment d'être discriminé.e, ou tout simplement d'avoir été oublié.e, n'hésitez pas à prendre contact avec le Sne-FSU pour analyser votre situation et la faire remonter à la DRH du ministère via la plateforme dédiée

Une seule adresse : mapromotion.ecologie@fsu.fr

Vos représentants Sne-FSU ayant siégés à cette CCPM sont :

Katia MARTINEZ

(katia.martinez@ofb.gouv.fr)

Yoann LEROY

(yoann.leroy@epmp-marais-poitevin.fr)

Fabienne MALLET

(fabienne.mallet@ofb.gouv.fr)

Jean-Marie PAUSE

(jean-marie.pause@reunion-parcnational.fr)

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

